



HAL
open science

Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale ?

Martin Vanier

► **To cite this version:**

Martin Vanier. Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale?. Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale, Jan 2002, Grenoble - Avignon, France. pp.5. halshs-00766942

HAL Id: halshs-00766942

<https://shs.hal.science/halshs-00766942>

Submitted on 19 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque Recompositions territoriales, confronter et innover, Territorial restructurings, comparisons and innovations. Proceedings of the French-South African meeting on territorial innovation. Actes des Rencontres franco-sud-africaines de l'innovation territoriale janvier 2002

Partie II Villes secondaires, confins et métropoles : l'innovation au cœur ou à la périphérie ?

Martin VANIER (Université Joseph Fourier-UMR TEO) :

Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale ?

Métropolisation et tiers espace : quelle innovation territoriale ?

Martin Vanier, Professeur, Université Joseph Fourier-UMR TEO
martin.vanier@ujf-grenoble.fr

Renouveler l’approche du phénomène périurbain

Assez curieusement, le terme de « tiers espace » a déjà été utilisé dans trois sens différents, par trois grands auteurs de sciences sociales, sans qu’aucun ne parvienne réellement à « fixer » le concept et à en permettre un transfert didactique, une généralisation de l’usage, en somme.

Le premier de ces auteurs est sans doute le sociologue belge Jean Remy¹, pour qui le tiers espace est le lieu de transit et de médiation entre deux centres urbains, à partir duquel s’exerce ce qu’il appelle la « centration », c’est-à-dire le choix d’un centre de pratiques urbaines par les individus qui sont hors de la ville. C’est donc une notion proposée en référence aux comportements sociaux face à la polarisation urbaine.

Le second auteur est le sociologue français Jean Viard², pour qui le tiers espace est la « nature emparquée », entre l’espace totalement produit par les hommes (à commencer par l’espace agricole) et l’espace qui leur échappe totalement, celui de la nature sauvage. On est cette fois dans la référence aux rapports écologiques de l’homme à son environnement, plus ou moins anthropisé.

Le dernier auteur, à ma connaissance, est le géographe américain Edward Soja³, qui, à partir d’une relecture d’Henri Lefèbvre, a proposé récemment un essai qu’on peut qualifier de post-moderne, dans la mesure où il relève à la fois d’une réflexion sur le monde réel et sur ses imaginaires, d’un texte qui aborde tant les faits quotidiens que l’évocation du sublime, d’un parcours qui veut concerner le local comme le global. Un écrit qu’on aurait pu qualifier, il y a quelques années, de « troisième type », en somme.

La labilité du concept, pourtant brillamment abordé, n’incite pas y revenir sans de sérieuses raisons. Elles ne sont pas, ici, de chercher à installer à tout prix un quatrième sens.

En effet, le tiers espace tel que je l’entends est ce qu’on appellera plus couramment le périurbain, et qui ne manque pas, déjà, de déclinaisons sémantiques et de variations de regards (suburbia, ville émergente, métapolis...). Mais en parler comme d’un tiers espace, sans attacher plus d’importance à cette nouvelle proposition sémantique, permet de développer l’interprétation dans trois directions :

1. Le vocabulaire habituel pour parler du périurbain est construit (et le construit) en référence à l’espace urbain, comme le mot l’indique. Il fait du périurbain un sous produit de l’urbain, son ombre périphérique, et même pour ainsi dire sa « part d’ombre ». Cela explique toutes les stigmatisations à l’égard d’un dispositif socio-spatial qui serait en train de devenir urbain, tout en refusant les principales caractéristiques (densité, polarité, mixité, solidarité, fiscalité...). Le périurbain, ce serait un urbain immature, un espace en voie de résorption par l’urbain, une nouvelle génération de banlieues en somme,

¹ Remy J., 1984. « Centration, centralité et haut lieu : dialectique entre une pensée représentative et une pensée opératoire ». *Revue de l’Institut de Sociologie*, n°3-4, pp. 449-486.

² Viard J., 1990. *Le tiers espace, essai sur la nature*. Paris, Anthropos.

³ Soja E., 1996. *Thirdspace : Journeys to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*. Cambridge, MA : Blackwell.

dédiées à rejoindre l’agglomération un jour. Cette interprétation est celle du « tout urbain » ou de la « ville partout » qui estime que le dépassement de l’opposition fondatrice entre villes et campagnes est en passe de se faire par la disparition des dernières. Or, il me semble au contraire que ce dépassement commence par l’émergence d’une troisième catégorie d’espace, qui est leur entre-deux, leur combinaison complexe, ni ville ni campagne, mi ville mi campagne. Un troisième type de situation spatiale, qui a d’ailleurs la caractéristique de ne pas être durable dans l’espace parce qu’en effet l’urbain progresse (en même temps que le périurbain pénètre dans les campagnes « profondes »), mais qui institue des territorialités nouvelles, dans le sens de rapports à l’espace et de représentations de ces rapports qui ne relèvent ni d’une urbanité ni d’une ruralité. Un troisième terme est donc nécessaire pour dépasser l’opposition binaire originelle.

2. Du coup, on peut prendre un peu plus de liberté avec une définition statistique qui cantonne le périurbain dans le jeu des migrations alternantes domicile-travail avec les principaux pôles d’emploi. Certes, ce jeu est un facteur essentiel de repérage du périurbain (et discutable à l’infini quant au seuil adopté pour qualifier la périurbanité), mais tout le monde est bien d’accord pour relativiser les déplacements domicile-travail, qui font moins de la moitié de tous les déplacements quotidiens, et pour dire l’importance d’autres facteurs pour qualifier le périurbain, en particulier ceux ayant trait à l’habitat et à l’organisation domestique. Parler de tiers espace, c’est donc aussi s’autoriser à sortir d’une définition statistique restrictive du périurbain, et « ramasser » aussi des petits pôles d’emploi, qualifiés de « ruraux », mais qui n’ont plus grand chose à voir avec la ruralité, ainsi que leur couronne d’attraction, qui n’ont pas encore basculé dans une forte dépendance d’une métropole, tout en étant déjà significativement transformées. Cela concerne actuellement au total sans doute près de 30 % de la population française, en rapide progression depuis 30 ans.

3. Mais la figure du tiers espace n’est pas fondamentalement sociale ou socio-spatiale : elle est d’abord et avant tout politique. En effet, la question n’est pas tant de prétendre qu’une catégorie de population se structure socialement et vit l’espace d’une troisième façon, par rapport aux citadins et aux campagnards. Il y a certes des différences, mais pas de nature, dans les compositions sociales, les faits de ségrégation, les pratiques de mobilité, de polarisation, les domaines et les formes d’emploi, les rapports sociaux. Parmi ces différences, les plus flagrantes comme le rapport à l’environnement végétal et la conception du bien « logement » ne suffisent pas, à mon sens, à faire une catégorie sociale en soi. D’ailleurs, être périurbain, c’est simplement une étape dans une trajectoire résidentielle qui très souvent commence en ville et y retourne, selon la démographie du ménage et les stratégies d’emploi. Plus évidente est la différence en terme d’organisation politique des territoires, c’est-à-dire en termes de reconnaissance de la spécificité des enjeux de leur gestion et aménagement, et en termes de capacité de nouvelles formes de l’action territoriale. C’est bien pourquoi le terme de tiers espace fait référence à d’autres catégories politiques comme le tiers état ou le tiers monde (sans aucune prétention analogique !), et c’est cet aspect qu’il faut développer.

Les défis aménagistes de « l’entre deux »

Avec le tiers espace, on a donc une proposition conceptuelle qui dit en somme : une troisième catégorie d’espaces, portant des enjeux de gestion et d’aménagement qui sont mi urbains mi ruraux, couvre de larges zones autour des métropoles proprement dites, et fait une part importante des régions urbaines ou aires métropolisées. Mais ces espaces ne sont pas fixes et stables : par nature ils sont constamment redéfinis, toujours plus loin des villes

centres, toujours plus étirés le long des nouveaux axes de mobilité, toujours plus inattendus en fonction de nouvelles pratiques résidentielles et de loisirs, et des choix de localisation des entreprises.

Situons rapidement les différences d’enjeux de gestion et d’aménagement, avant d’en venir à la réflexion sur l’organisation politique de ces zones. On a, grosso modo, affaire à des espaces qui ont des besoins de type urbain (grands services urbains dits environnementaux : eau, assainissement, déchets ; transport et aménagements des espaces de la mobilité ; services sociaux et culturels ; politiques d’insertion ; du logement...) sans en avoir les caractéristiques de densité et sans en avoir adopté les formes de réponse à ces besoins, au contraire. Le domaine le plus typique est celui des transports et déplacements, pour lequel il y a à la fois attente de réponses collectives et impossibilité de mettre en œuvre les politiques pratiquées classiquement dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (PDU), avec leur choix de transport collectif en site propre. Une autre contradiction manifeste existe entre les attentes de politique du logement social aidé, souvent particulièrement vives dans le périurbain, et la nature même du dispositif public de production de l’habitat privé, qui via les POS, le financement et le droit de l’urbanisme opérationnel, rend très difficile cette politique, et pousse dans une toute autre direction (celle de l’accession à la maison individuelle, même par surendettement).

Inversement, ces espaces ont certaines caractéristiques des espaces ruraux, en particulier par leurs zones agricoles, forestières, humides et naturelles qui impliquent des formes de gestion environnementale auxquels les systèmes techniques de culture urbaine sont moins habitués : on sait mal gérer la présence d’une exploitation agricole dans un tissu semi dense ; on ne sait plus comment traiter le réseau des voies vicinales et des chemins agricoles communaux ; on n’a guère de politiques pour les zones boisées, etc.

Tout cela, qui nécessiterait d’être développé, montre que la position en entre-deux de ce tiers espace est celle de l’inconfort des systèmes de gestion et des orientations d’aménagement, pour une raison simple : tous ces systèmes et toutes ces orientations restent conçus, en France, en référence à une distinction binaire, entre villes et campagnes. Les savoirs techniques, les cadres institutionnels, les formes de financement, les doctrines d’action et les cultures professionnelles restent massivement référés aux deux situations types : la ville agglomérée (à renouveler), et la campagne agricole productive (à protéger).

Certes, il existe désormais en France des cadres institutionnels de gestion et de projet territorial qui semblent pouvoir dépasser cette binarité. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), et surtout les « pays », font des complémentarités villes-campagnes un des fondements de leur pensée. Il est probable que ces cadres sont porteurs d’un certain « syncrétisme » des formes de l’action publique, issues du monde urbain et du monde rural. Encore faudra-t-il inventer des réponses aménagistes qui tiennent réellement compte des spécificités du tiers espace, et qui échappent aux cultures techniques dominantes.

Vers un « devoir d’interface » ?

Mais le vrai problème n’est sans doute pas là. En tant qu’espace labile, constamment redéfini par les mobilités quotidiennes et les trajectoires résidentielles, le tiers espace n’a pas tant besoin de limites territoriales qui le reconnaissent comme une nouvelle catégorie institutionnelle, que de possibilités d’assouplir celles qui existent. Le tiers espace bouge, et bouscule les institutions territoriales : les régions urbaines le savent bien, qui sont toujours insatisfaites des formes de régulation de leurs marges, là où les problèmes d’aménagement sont des plus cruciaux.

De ce point de vue, poser la question de la reconnaissance politique du tiers espace, c’est risquer de se fourvoyer dans une autre vieille question : celle de la « bonne limite » d’un territoire fonctionnel, pour un « périmètre pertinent », mythe maintes fois dénoncé de l’optimum dimensionnel. Car il n’y a plus de « front urbain », qui permettrait d’être net dans la découpe, mais des zones de métamorphisme de plus en plus profondes, qui appellent d’intelligentes articulations entre les territoires existants, et non leur refonte permanente.

Le tiers espace ne pose pas des problèmes de découpage et de ré-assemblage, contrairement à un réflexe administratif trop souvent vérifié (par l’échec), mais conduit à tenter d’imaginer d’autres relations entre les pouvoirs politiques territorialisés et les espaces de vie que la société en mouvement invite à gérer en partage.

A la place d’une conception « souverainiste » des territoires locaux, selon laquelle chaque collectivité territoriale est maîtresse chez elle (et l’intercommunalité, conçue comme un transfert de souveraineté à un échelon englobant, ne change rien à cette conception), le tiers espace invite à penser le devoir de ces collectivités comme un « devoir d’interface » : interface entre un « flanc » plus urbain, avec ses besoins, et ses capacités de réponse (fiscales, techniques, organisationnelles), et un « flanc » plus rural qui a aussi les siens et les siennes ; interface entre des devoirs de gestion de territoires, passant par une certaine maîtrise des surfaces (à urbaniser, à équiper, à protéger...), et des devoirs de gestion de réseaux, passant par une certaine maîtrise des flux (de personnes, de marchandises, écologiques...) ; interface en somme entre les affaires propres à la collectivité, et celles qui la traversent et l’attachent à des responsabilités qui la dépassent.

L’hégémonique culture de la contractualisation entre acteurs publics semble apparemment favoriser la souplesse institutionnelle qu’implique ce « devoir d’interface ». On sait qu’elle est actuellement soumise en France à une doctrine « unitariste » qui a trouvé son credo : « un territoire, un projet, un contrat ». Rien n’est malheureusement plus étranger aux logiques du tiers espace que ce simplisme politique. La complexité territoriale dont ce type d’espace est porteur implique un tout autre effort de reconceptualisation des rapports entre pouvoir et territoire. Peut-être même un effort « révolutionnaire ». Le tiers espace n’aura alors pas usurpé son nom.